

Évolution des activités de coopération pour le développement des membres du Comité d'aide au développement : synthèse des examens par les pairs effectués entre 2012 et 2014

On trouvera dans le présent chapitre une synthèse des principales conclusions et des nouvelles tendances de la coopération pour le développement qui se dégagent des examens par les pairs réalisés par le CAD. Il couvre les examens à mi-parcours et les examens par les pairs proprement dits, achevés entre janvier 2012 et avril 2014*. En mettant en évidence l'évolution des orientations stratégiques, des modes d'organisation et des activités de coopération pour le développement des membres du CAD telle qu'elle ressort des derniers examens par les pairs, ce chapitre vise à cerner les domaines où des progrès ont été marqués collectivement, ainsi que les enjeux communs, en vue d'élaborer un programme d'action qui permettra à l'avenir de tirer profit des enseignements qui se dégagent des examens par les pairs. Le chapitre s'ouvre sur un ensemble de messages clés, suivi d'un développement sur les principaux points traités dans le « Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD ».

* Les examens par les pairs proprement dits ont porté sur les pays suivants : Australie, Canada, Corée, Finlande, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Suède, Suisse et Union européenne. Les examens à mi-parcours ont été consacrés à l'Allemagne, à l'Autriche, à la Belgique, au Danemark, à l'Espagne, aux États-Unis, au Japon, à la Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Portugal et au Royaume-Uni.

Messages clés

1. **Orientations stratégiques.** La période considérée a été marquée par une réforme sans précédent des orientations stratégiques et de l'organisation de la coopération pour le développement. La politique étrangère et la politique du commerce extérieur font une place de plus en plus large au développement ; pour certains membres examinés, servir l'intérêt national est désormais un objectif clairement affiché ; enfin, les biens publics mondiaux gagnent en importance. L'intérêt (ou le regain d'intérêt) pour les pays à revenu intermédiaire est l'une des conséquences de ces évolutions.
2. **Cohérence des politiques.** Dans la plupart des pays membres examinés, la tendance à intégrer la politique des affaires étrangères, la politique du commerce extérieur et la politique en matière de coopération pour le développement a eu pour effet, dans une certaine mesure, de renforcer les approches du développement intégrant l'ensemble de l'administration. Cependant, cela n'a pas été suffisant pour inscrire l'analyse et le suivi des politiques intérieures et extérieures dans la perspective du développement.
3. **Répartition de l'aide.** La crise financière a eu des conséquences diverses sur les volumes de l'aide publique au développement (APD) au cours de la période considérée. Cependant, la plupart des membres examinés sont loin d'avoir respecté l'engagement qu'ils avaient pris de consacrer 0.7 % de leur RNB à l'APD. La grande majorité d'entre eux se sont employés à concentrer leur programme de coopération pour le développement sur quelques pays ou régions, et sur certains thèmes. Dans ce contexte, l'aide aux pays les moins avancés marque un recul, malgré une place encore importante accordée aux PMA et aux États fragiles par bon nombre des membres examinés.
4. **Secteur privé.** Tous les membres examinés soulignent le rôle déterminant du secteur privé dans le développement. Nombre d'entre eux ont mis au point des stratégies en direction du secteur privé, et créent de nouveaux instruments de financement ou mécanismes d'acheminement pour soutenir le secteur privé. Plusieurs examens mettent en garde les membres contre la fusion des objectifs de développement et de leurs intérêts commerciaux propres, et contre l'instauration d'instruments pouvant entraîner une augmentation de l'aide liée.
5. **Organisation et gestion.** Pour de nombreux membres examinés, l'intégration accrue de la coopération pour le développement, de la politique étrangère et des échanges internationaux a donné lieu à de profondes réformes structurelles. Dans bien des cas, les examens par les pairs soulignent la complexité grandissante des pratiques et des procédures, et la difficulté à préserver un noyau de compétences spécialisées dans le domaine du développement.
6. **Efficacité au regard du développement.** Les membres examinés ont poursuivi leurs efforts en vue de traduire dans leurs activités les engagements pris en faveur de l'efficacité au regard du développement. Cependant, les incitations évoluent. La prévisibilité au niveau des pays, l'alignement et l'utilisation des systèmes nationaux sont rendus plus difficiles par la multiplication des acteurs et des canaux de financement, et par une utilisation inégale des approches-programmes. Cela n'est pas sans conséquence sur l'engagement des pays vis-à-vis du principe de responsabilité mutuelle.
7. **Résultats et évaluation.** Les membres examinés, bien que partant de situations différentes, mettent de plus en plus l'accent sur l'évaluation, et y ont de plus en plus recours. Cependant, tous ont des difficultés à mettre en place la gestion axée sur les résultats, qui serait à même d'améliorer l'acheminement et la gestion de l'aide tout en respectant les principes de l'alignement et de l'appropriation par les pays.
8. **Aide humanitaire.** Les membres examinés appliquent les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire de différentes manières, en mettant l'accent sur leurs points forts, domaines d'intérêt et avantages comparatifs particuliers. Des critères de financement mieux définis, appliqués de façon plus rigoureuse, permettraient d'éviter cette division du travail tacite et d'assurer que les membres apportent systématiquement une valeur ajoutée par le biais de leurs opérations d'aide humanitaire, en particulier dans les situations d'urgence complexes.

Les examens par les pairs continuent d'être pour les membres du CAD un outil pertinent et efficace leur permettant de se rendre mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements pris et de tirer profit de leurs expériences respectives. Au cours de la période couverte par le présent rapport (janvier 2012-avril 2014), 90 % des recommandations des examens par les pairs ont été soit intégralement, soit partiellement mises en œuvre (voir annexe 22.A1). On trouvera dans le présent chapitre une synthèse des tendances qui se dégagent des conclusions des examens par les pairs concernant les éléments de l'analyse présentés dans le « Manuel de référence pour les examens par les pairs ».

Orientations stratégiques

Tous les membres examinés continuent d'avoir pour objectif global la réduction ou l'éradication de la pauvreté. Cependant, des changements d'orientations stratégiques dans le domaine de la coopération pour le développement au cours de la période étudiée et avant jettent un éclairage nouveau sur cet objectif. Les membres examinés sont désormais plus nombreux à lier explicitement leurs activités de coopération pour le développement et leurs « intérêts nationaux ». Le Japon et les États-Unis, par exemple, ont élaboré des stratégies pour intégrer ce que l'on appelle les 3 D (défense, diplomatie et développement). Beaucoup d'entre eux ont inclus structurellement la coopération pour le développement dans les activités du ministère des Affaires étrangères. En France, aux Pays-Bas, en Nouvelle-Zélande ou en Suède par exemple, cela a préparé le terrain à l'intégration du développement, de la politique étrangère, des échanges internationaux et de l'investissement. Les examens montrent comment ces évolutions conduisent à une amélioration de la coordination « à l'échelle de l'ensemble de l'administration ». On en veut pour preuve, par exemple, la mise en place par quelques membres examinés de stratégies à l'échelle de l'ensemble de l'administration dans des pays partenaires (en particulier dans les États fragiles, mais pas seulement). Les conséquences de ces changements sur la répartition et l'organisation de l'aide sont examinées de manière plus approfondie ci-après.

Les progrès en termes de cohérence des politiques au service du développement sont très limités. Dans ce domaine, la plupart des recommandations n'ont pas été appliquées (voir annexe 22.A1), sauf en Suède et en Suisse où des avancées ont été saluées. Quelques exemples innovants visant à promouvoir la cohérence des politiques sont à noter, notamment dans le cadre d'études pilotes menées au niveau des pays (Belgique, Corée, Finlande et Pays-Bas). Des améliorations relatives à la coordination intergouvernementale ont également été observées, par exemple en Allemagne, en Autriche, en Belgique, aux États-Unis, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande, au Portugal et en Suisse. Cependant, pratiquement aucun membre examiné n'a adopté de programme d'action fixant des priorités et des échéances précises, ni de mécanisme de coordination efficace ou de dispositif de suivi permettant de s'assurer que les politiques intérieures et extérieures n'entravent pas mais protègent et promeuvent le développement dans les pays en développement.

Au moins seize examens réalisés au cours de la période considérée indiquent que la coopération avec le secteur privé et l'expansion de celui-ci font l'objet d'un intérêt nouveau ou grandissant. Au moins dix d'entre eux mentionnent la mise en place de nouveaux outils de financement ou mécanismes d'acheminement de l'aide destinés à soutenir ces objectifs. Pour quelques membres examinés, il s'agit clairement de créer un environnement propice à l'investissement et aux

entreprises dans les pays partenaires, comme les y encourage le Forum de haut niveau de Busan. Toutefois, pour beaucoup, les nouveaux instruments risquent d'accroître la part de l'aide liée, et d'être principalement dictés par l'offre. Plusieurs membres examinés ont été encouragés, dans le cadre de l'examen qui leur a été consacré, à éviter de fusionner les objectifs de développement avec la promotion de leurs intérêts commerciaux. À l'évidence, c'est un domaine où les membres auraient intérêt à partager leur expérience et à recenser les synergies entre les efforts entrepris.

Au cours de la période étudiée, plusieurs membres examinés ont fait une large place à l'environnement et au changement climatique, et ont amélioré leur pratique visant à prendre en compte systématiquement ces questions (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, la Corée, la France, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède). Cependant, s'agissant de l'égalité hommes-femmes, et d'une manière générale de la prise en compte systématique des questions transversales, l'insuffisance de l'engagement des hauts responsables, des ressources disponibles et des incitations d'ordre organisationnel fait obstacle à la pleine intégration de ces considérations dans le *modus operandi* des membres examinés (voir OCDE, à paraître).

Répartition de l'aide

La crise financière a différemment pesé sur les volumes d'aide des membres examinés. On observe une répartition presque parfaite entre les membres qui ont accru, maintenu ou réduit le volume de leur APD au cours de cette période. Ceux qui sont loin d'avoir atteint l'objectif de 0.7 % pour le ratio APD/RNB n'ont pas fixé d'échéance pour sa réalisation. Toutefois, plusieurs membres examinés se sont engagés à accroître l'APD lorsque la situation s'améliorerait, pour atteindre des objectifs transitoires s'il n'est pas possible d'atteindre 0.7 %.

Tous les examens montrent que les pays s'efforcent de centrer leurs programmes d'aide tant sur le plan géographique que thématique. La concentration géographique aide certains membres examinés à mieux cibler et calibrer leurs activités dans un sous-ensemble de pays prioritaires. Pour d'autres cependant, la concentration géographique s'avère plus difficile, pesant sur le ciblage et l'ampleur de leurs opérations d'aide. La mise en œuvre de bonnes pratiques pour assurer un retrait réfléchi des pays demeure un enjeu permanent pour tous. D'une manière générale, les membres pourraient s'appliquer davantage à coordonner les plans destinés à concentrer leur coopération pour le développement afin d'assurer une division du travail plus solide, et venir à bout du problème du manque de financement dont souffrent certains pays partenaires. Par exemple en 2012-13, 16 membres du CAD avaient classé l'Éthiopie et le Mozambique parmi les pays prioritaires, mais deux seulement en avaient fait de même pour Madagascar et le Togo.

Parallèlement à l'intégration des questions de développement, de politique étrangère et de commerce international, entre autres, on a pu observer une évolution notable des stratégies et de l'aide au profit des pays à revenu intermédiaire (PRI). En effet, bon nombre de membres examinés modifient actuellement leurs relations avec les PRI en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, l'innovation, la coopération triangulaire et les biens publics mondiaux (par exemple l'Espagne, la France, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne). Pour quelques-uns d'entre eux, cet infléchissement a eu pour effet de brouiller la stratégie à l'égard des pays les moins avancés (PMA) et la place qui est faite à ces pays. D'autres membres misent davantage sur une évolution progressive de leurs relations, faisant peu à peu sortir les pays de l'aide pure au profit de liens commerciaux. Un grand nombre de membres examinés continuent d'axer clairement leurs politiques sur les PMA et les États fragiles (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, les États-Unis, la Finlande, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse). Cependant, on peut s'inquiéter du déclin global de la part de l'aide allant aux PMA.

Les examens réalisés au cours de la période considérée ne permettent de dégager aucune tendance nette en ce qui concerne la répartition entre financements bilatéraux et financements multilatéraux. Dans les pays membres où l'APD dans son ensemble connaît une diminution rapide ou de grande ampleur, le programme bilatéral perd du terrain, mais il en gagne dans les autres pays (par exemple, en Belgique). S'agissant des financements multilatéraux, un grand nombre d'examens montrent que des approches différenciées plus stratégiques sont adoptées, ce qui est une bonne chose. Les stratégies multilatérales d'un plus grand nombre de membres sont désormais plus transparentes et ceux-ci fondent leurs décisions de financement sur l'évaluation des performances et sur l'alignement sur les priorités bilatérales. Cependant, dans bien des cas, ces mesures ont pour effet d'accroître le volume des fonds pré-affectés à des secteurs, thèmes ou pays particuliers aux dépens des contributions au budget central des organismes, et de multiplier les demandes de notifications spéciales. Les membres examinés sont généralement encouragés à réduire le plus possible les coûts de transaction qui pèsent sur leurs partenaires multilatéraux, notamment en participant à des processus d'évaluation conjoints (MOPAN par exemple).

Plusieurs examens soulignent le manque de participation stratégique de la société civile aux programmes de coopération pour le développement. L'absence de financement des organisations de la société civile (OSC) dans les programmes d'aide et la multiplication des lignes budgétaires modestes, avec les coûts de transaction qui leur sont associés, en sont un symptôme. Dans les examens qui leur ont été consacrés, l'Australie et la Suisse ont été saluées pour avoir su inverser cette tendance.

Organisation et gestion

Pour certains membres examinés, l'intégration plus poussée de la coopération pour le développement au sein du ministère des Affaires étrangères a eu pour effet d'accroître sa visibilité dans l'élaboration des politiques au niveau national (Nouvelle-Zélande par exemple). Dans les pays où il existe encore des organismes d'exécution ou de mise en œuvre, la répartition des tâches entre les fonctions stratégiques des ministères et les fonctions d'exécution des organismes tend à se renforcer (par exemple, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Corée, en Espagne, en France et au Japon). Cependant, plusieurs membres examinés continuent de connaître des problèmes de coordination de leurs structures institutionnelles et ont du mal à coordonner les activités d'APD, parfois confiées à 30 autres institutions publiques et ministères.

La situation est contrastée en ce qui concerne la capacité des membres à conserver des effectifs suffisamment nombreux et compétents pour mettre en œuvre les budgets de l'aide et obtenir des résultats. C'est pourtant une condition indispensable pour assurer l'équilibre entre compétences générales et compétences spécialisées sur les questions de développement. Certains membres examinés ont mis en place des systèmes et pratiques efficaces en matière de planification des effectifs (par exemple, les États-Unis et le Royaume-Uni). Les membres examinés dotés d'un système efficace de planification des effectifs à moyen terme, et ceux qui réussissent à conserver ou à accroître le nombre de spécialistes du développement dans leurs rangs, sont pratiquement les mêmes. Plusieurs membres examinés n'ont pas de système fort de planification des ressources humaines ; d'autres ont subi des pertes de personnel à l'occasion de réductions générales des effectifs de la fonction publique, et certains souffrent d'un taux élevé de rotation de leurs agents. Le recours à du personnel sous contrat de courte durée est de plus en plus fréquent pour mener à bien les activités relevant de domaines stratégiques ou de thèmes prioritaires. Tous les membres examinés ont des difficultés à optimiser la contribution potentielle des agents recrutés localement.

Au moins dix des pays examinés au cours de la période considérée doivent poursuivre leurs efforts de décentralisation d'effectifs et de délégation de compétences au profit des pays partenaires. En effet, il a été noté qu'une décentralisation plus poussée permettrait à ces pays d'être des

partenaires plus solides et plus efficaces pour la mise en œuvre des activités, le dialogue sur les mesures à prendre et l'alignement des approches. La Norvège s'est distinguée pour les progrès accomplis à cet égard.

Plusieurs examens mettent en lumière la complexité grandissante des procédures et processus de planification des activités, principalement pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes dans les pays partenaires, dont certains peuvent peser lourdement sur ces derniers, et en particulier sur les États fragiles. Toutefois, un nombre croissant de membres ont été soumis à d'importantes réformes visant à moderniser leurs structures ou leurs activités (par exemple, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et la Suisse), en vue de venir à bout de certains de ces problèmes. À l'avenir, les examens par les pairs analyseront l'impact de ces réformes et les enseignements que le CAD pourrait en tirer en termes d'efficacité de la coopération pour le développement.

Activités et acheminement de l'aide

Aucune tendance nette ne se dégage en ce qui concerne les types d'instrument de l'aide déployés par les membres examinés. Certains ont davantage fait appel au soutien budgétaire, d'autres moins. Quelques-uns, notamment l'Allemagne et le Japon, ont une grande expérience de la coopération technique qu'ils continuent de développer. Les membres examinés qui proposent des prêts sont invités à examiner attentivement le ratio dons/prêts, en tenant compte de la situation économique et financière des pays bénéficiaires afin de garantir la viabilité de la dette.

La multiplication des instruments de financement gérés par les services centraux a eu cependant pour conséquence une plus grande dispersion des acteurs et des canaux de financement. De fait, l'aide risque d'être plus fragmentée, plus instable et imprévisible, contournant les systèmes nationaux. Cette situation risque aussi de compromettre la cohérence des activités des membres examinés dans les pays partenaires. Quelques membres examinés ont commencé à s'attaquer à cette question afin d'être en mesure d'évaluer leur empreinte globale dans n'importe quel pays, et d'en rendre compte.

En dehors de cette tendance nouvelle, d'autres problèmes de longue date menacent l'efficacité de la coopération pour le développement au niveau des pays. Nombreux sont les membres examinés qui doivent améliorer la prévisibilité à moyen terme de leur aide pour les pays partenaires. La plupart sont loin de respecter l'engagement pris à Busan d'utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération pour le développement à l'appui des activités gérées par le secteur public. Il n'est pas certain que des efforts concertés et coordonnés soient déployés lorsque les systèmes des pays partenaires ne sont pas jugés assez fiables pour faire l'objet d'un renforcement des capacités. Par ailleurs, plusieurs membres examinés doivent soutenir plus d'approches axées sur les programmes, et renverser la tendance à une augmentation du nombre de petits projets parallèles qui font appel aux systèmes propres à chaque membre. Malgré les engagements pris par les membres de l'Union européenne, la programmation conjointe s'avère difficile.

Résultats, transparence et reddition de comptes

Les membres examinés marquent des progrès réguliers sur la voie de la mise en place d'une approche fondée sur les résultats. Plusieurs d'entre eux partent d'une expérience très limitée de la mesure et de la gestion axées sur les résultats. D'autres, comme la Norvège et la Suède, sont plus expérimentés en la matière et il est noté qu'ils utilisent de bonnes pratiques. Cependant, tous les membres examinés doivent faire face aux mêmes problèmes. S'ils ont été en mesure de mettre au point des systèmes de gestion des résultats au niveau des projets et des programmes, ceux-ci ne sont pas toujours : 1) définis clairement ; 2) liés de manière crédible aux résultats au niveau des pays, des thèmes ou de l'organisation ; et 3) utilisés de façon optimale aux fins de l'apprentissage et de la prise

de décisions. Dans bien des cas, les systèmes de gestion des résultats sont complexes et axés sur les résultats quantitatifs à court terme. C'est la pression intérieure en faveur de la reddition de comptes, et non la nécessité d'apprendre, qui favorise la notification de résultats quantifiables. Plusieurs membres examinés doivent améliorer l'alignement de leurs activités sur les approches et cadres de résultats de leurs partenaires.

En revanche, s'agissant des pratiques et de la culture de l'évaluation, tous les membres examinés ont accompli des progrès. Par exemple, les critères d'évaluation du CAD sont bien pris en compte dans leurs stratégies d'évaluation. La plupart des membres examinés ont donné une certaine autonomie à leurs fonctions d'évaluation ; ils sont à présent nombreux à renforcer la reddition de comptes par le biais des réponses de la hiérarchie aux conclusions et recommandations issues des évaluations. Tous semblent faire des progrès continus dans le sens d'une amélioration de la qualité, de l'utilité et de la transparence des évaluations. Les membres examinés sont maintenant plus nombreux à procéder à des évaluations conjointes et à réaliser des activités de renforcement des capacités d'évaluation dans les pays partenaires.

L'attention accrue portée aux résultats et à l'évaluation, et les investissements importants consacrés à la recherche en matière de développement, se sont accompagnés de la nécessité incontestée, pour les membres examinés, d'améliorer les pratiques et systèmes de gestion des connaissances. Différents outils sont en cours d'expérimentation, mais les données sont encore insuffisantes pour estimer leur capacité à stimuler l'apprentissage et à mieux informer les responsables au sein des organisations. Les Pays-Bas, la Suède et la Suisse sont probablement les pays qui ont le plus à partager, compte tenu de la diversité de leur expérience quant à la mise en place de plates-formes des connaissances.

La plupart des membres examinés ont entrepris des efforts concertés, en particulier après Busan, pour améliorer leurs pratiques en matière de transparence. Ainsi, les efforts de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède ont été salués. En revanche, un petit nombre de pays examinés devraient s'attacher davantage à améliorer leurs pratiques s'ils veulent concrétiser l'engagement de Busan relatif à la transparence. Pour tous, l'enjeu est de veiller à ce que les données rendues publiques soient facilement accessibles aux pays partenaires et à leurs populations.

C'est donc la nécessité de rendre des comptes au plan national qui motive en partie les programmes d'action sur la transparence et les résultats. Outre ce problème, les examens par les pairs soulignent aussi un affaiblissement de l'engagement envers la responsabilité mutuelle. La plupart des membres examinés (pas tous) prennent part aux cadres de responsabilité mutuelle au niveau des pays lorsqu'il en existe, mais les efforts coordonnés destinés à soutenir et accroître la capacité des pays bénéficiaires à mettre en place et gérer des systèmes solides susceptibles de promouvoir la responsabilité mutuelle sont insuffisants.

Les examens des 12 membres considérés recommandent de renforcer les activités de communication, et de les doter de ressources suffisantes, en vue de soutenir l'engagement des publics nationaux en faveur de l'amélioration de l'aide au développement et de la croissance de son volume. Ces recommandations ont été formulées essentiellement en raison du fléchissement du soutien de l'opinion publique à l'APD dans ces pays. Les États-Unis, la Norvège et la Suède ont été salués pour les efforts considérables qu'ils ont entrepris afin de promouvoir un soutien politique en faveur de l'APD reposant sur une large assise.

Aide humanitaire

Il n'existe pas de modèle optimal pour l'aide humanitaire ; les membres continuent d'appliquer les Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire en fonction de leur avantage comparatif, de leur budget et des missions qui leur sont assignées. De nombreux membres alignent plus étroitement

leur politique humanitaire sur leur politique étrangère, liant l'aide à des problèmes comme les migrations et les intérêts géographiques. Les membres examinés s'efforcent aussi davantage de renforcer la résilience des populations menacées par une crise, suivant l'impulsion donnée par l'Australie, les États-Unis, les institutions de l'Union européenne, le Japon et le Royaume-Uni ; cependant, les membres doivent associer leurs programmes et budgets de développement à ces opérations et prendre garde à ce que la résilience ne soit pas traitée comme une question d'ordre purement humanitaire.

Bien que les membres examinés définissent clairement les domaines d'intérêt, et parfois les critères de financement de leur politique humanitaire, il est difficile de déterminer comment les critères politiques se traduisent en décisions de financement effectives. L'absence d'informations relatives aux intérêts et intentions en matière de financement peut entraîner une répartition inégale des fonds et créer ou renforcer des situations d'urgence délaissées. La quasi-totalité des examens par les pairs réalisés au cours de la période considérée indiquent que des critères mieux définis, appliqués de manière plus rigoureuse, contribueraient à éviter cette division du travail tacite et permettraient aux membres de centrer davantage leurs efforts sur leurs domaines d'expertise en matière d'aide humanitaire.

Les examens par les pairs ont présenté un large éventail d'outils et de modèles de partenariat mais le financement de situations d'urgence complexes demeure problématique. La plupart des membres examinés disposent des bons outils pour assurer un financement précoce en cas de réponse rapide, notamment fonds et stocks pré-positionnés, mécanismes de retrait rapide, équipes de réponse rapide et déploiement d'équipes de protection civile ; l'Australie, le Canada, la Norvège, la Suède et la Suisse ont été salués à cet égard. Les outils destinés à faire face aux situations d'urgence complexes sont moins avancés, le modèle de financement unique ne convient plus face au large éventail des crises qui secouent le monde aujourd'hui. Cependant, il convient de noter qu'un plus grand nombre de membres capitalisent sur les avantages du financement pluriannuel, notamment au profit des organisations non gouvernementales (ONG) (par exemple, l'Allemagne, l'Australie, les États-Unis, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède) ; les autres pays auraient intérêt à tirer profit des enseignements qui se dégagent de ces expériences.

Bon nombre de membres ont procédé à la restructuration de leurs systèmes et de leurs effectifs, souvent en raison de pressions budgétaires, mais aussi pour veiller à ce que leurs systèmes soient bien adaptés à leur mission. Cependant, les membres sont peu nombreux à mesurer leurs propres performances en tant que donateurs humanitaires et à en rendre compte. En outre la proportionnalité n'est pas encore assurée dans le suivi des activités et des résultats des partenaires.

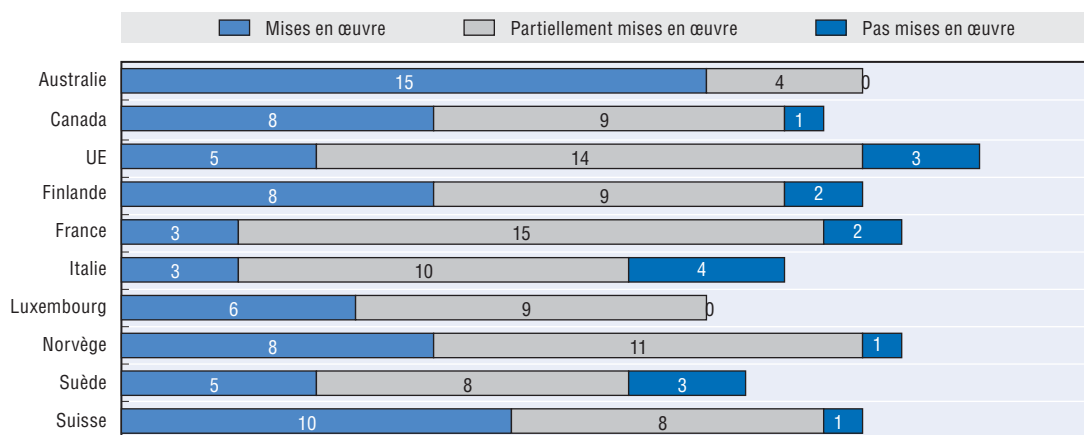
Références

- OCDE (à paraître), *Mainstreaming Cross-Cutting Issues: 12 Lessons from CAD Peer Reviews*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « Manuel de référence pour les examens par les pairs réalisés par le CAD », DCD/CAD(2013)19, OCDE, Paris, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/CAD\(2013\)19&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/CAD(2013)19&docLanguage=Fr).

ANNEXE 22.A1

Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs

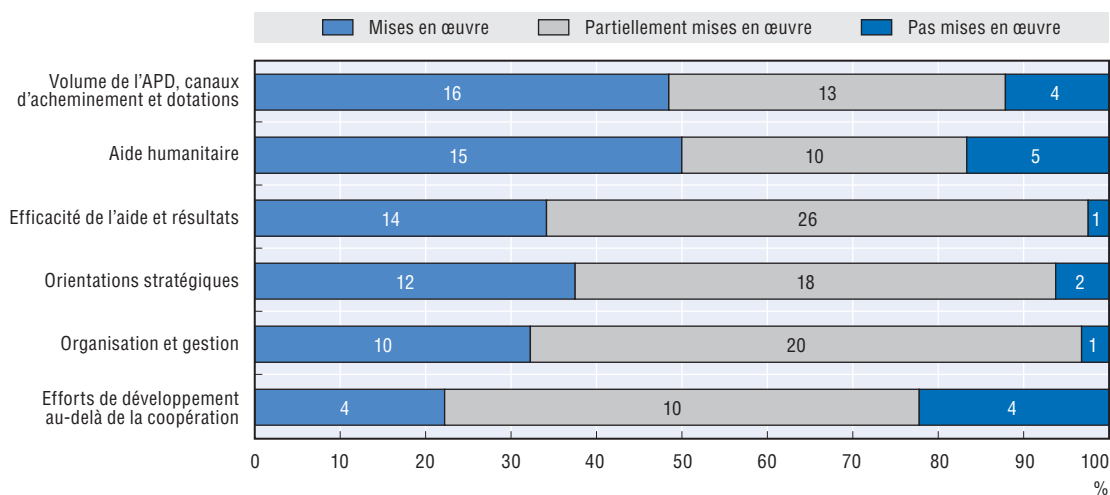
Graphique 22.A1.1. Mise en œuvre par les membres examinés¹, des recommandations issues des examens par les pairs, janvier 2012-avril 2014



1. La Corée a fait l'objet d'un examen par les pairs pour la première fois en 2012. Il n'y avait donc pas de recommandations à mettre en œuvre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185653>

Graphique 22.A1.2. Mise en œuvre des recommandations issues des examens par les pairs par chapitre, janvier 2012-avril 2014



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933185668>



Extrait de :

Development Co-operation Report 2014 Mobilising Resources for Sustainable Development

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2014-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Évolution des activités de coopération pour le développement des membres du Comité d'aide au développement : synthèse des examens par les pairs effectués entre 2012 et 2014 », dans *Development Co-operation Report 2014 : Mobilising Resources for Sustainable Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2014-26-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.